



**BELLEDONNE CONSEILS**  
Opérationnels

## Programme Détaillé de Formation pour le développement des RH

<b>Intitulé du cycle de formation</b>	1-4 Plan de formation
<b>Catégorie de personnel</b>	Gestionnaire des ressources humaines, responsables de service ou directeur de département, membres du comité d'entreprise
<b>Objectifs de la formation</b>	Les stagiaires doivent être capables de planifier la formation dans l'entreprise
<b>Contenu de la formation</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1) La définition des besoins</li><li>2) La définition des orientations de formation par la direction</li><li>3) L'entretien individuel et l'expression des besoins de formation</li><li>4) La consultation du Comité d'Entreprise et le rôle de la commission formation</li><li>5) L'élaboration du plan de formation</li><li>6) Le suivi du plan de formation</li><li>7) Le choix des organismes de formation</li><li>8) L'appréciation et la validation des formations</li></ol>
<b>Méthode pédagogique</b>	Exposé, Cas pratiques
<b>Durée en heure de la formation</b>	16 heures
<b>Mode de contrôle des acquis</b>	Mise en place des outils par les stagiaires. Exercices.
<b>Sanction de la formation</b>	Attestation de formation

*Belledonne Conseils, 102, rue de Belledonne 38530 Pontcharra.  
EURL au capital de 7500 E. RCS de Grenoble : 445 285 257.  
Organisme de formation N°82 38 03354 38 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes.  
Tel : 04 76 71 98 35 [www.belledonne-conseils.com](http://www.belledonne-conseils.com)*